



1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung / Gesellenprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Ausbaufacharbeiter und Ausbaufacharbeiterin**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin / Certificat d'aptitude professionnelle de formation nationalement reconnue
à la profession de Ouvrier qualifié second œuvre/Ouvrière qualifiée second œuvre**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- , Compétences, savoirs et aptitudes dans les différents domaines, constituant le profil professionnel :
- Exécution des tâches en se référant à des documents techniques et aux ordres de travail, de façon autonome et en coopération avec d'autres
- Planification, préparation et organisation des tâches, et concertation avec les personnes participant au chantier
- Installation, protection, entretien et rangement de chantiers, et prise de mesures relatives au maintien des flux de travail, à la sécurité et la protection de la santé au travail, ainsi qu'à la protection de l'environnement sur le chantier
- Mise en œuvre de mesures d'assurance qualité et documentation des propres résultats
- Calcul des prestations fournies et établissement de métrés
- Utilisation et entretien d'outils, de machines et d'installations
- Montage et démontage des échafaudages de travail et de protection en suivant les indications fournies
- Exécution de mesures, lecture et application de plans et de dessins, réalisation d'ébauches, également avec des moyens numériques
- Examen, évaluation et préparation de supports
- Mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique ainsi que de mesures pour l'insonorisation et la protection contre les incendies, dans et sur des ouvrages et des éléments de construction,
- Transformation et démantèlement d'éléments de construction
- Réalisation de travaux voisins dans les corps de métier du second œuvre et du bâtiment,, Ainsi que compétences, savoirs et aptitudes dans les domaines suivants : Travaux de charpenterie :
- Traitement de bois et de dérivés du bois, fabrication d'éléments de construction en bois, en particulier pour des parois, toitures et plafonds, ainsi que pour des escaliers droits à une volée
- Utilisation de machines et de machines-outils à bois mobiles et stationnaires
- Recours à la protection constructive du bois, Travaux en stuc :
- Réalisation d'enduits, en particulier application d'enduits de finition en intérieur et en extérieur
- Mise en œuvre de mesures pour la protection contre la chaleur et l'humidité
- Réalisation de stuc, en particulier découpe, pose et fixation de profilés en stuc
- Réalisation de constructions à sec sur des parois, des plafonds et des sols, réalisation de surfaces à sec et de constructions pour l'insonorisation et la protection contre les incendies, Travaux de mosaïque et carrelage :
- Ajustement et pose de carrelages, dalles et mosaïques pour surfaces articulées, verticales, horizontales et inclinées,
- Réalisation de cloisons préfabriquées et de parements pour accueillir des carreaux, des dalles et de la mosaïque, et montage d'éléments préfabriqués, notamment des éléments pour installations sanitaires, des ossatures porteuses et des éléments d'installation
- Réalisation de travaux d'étanchéification dans le cadre de la pose de parements et de pavages réalisés en carreaux, en dalles, en mosaïques et en pierres de taille
- Travaux de chape
- Réalisation de différentes chapes, également de chapes en pente et de chapes d'égalisation, et tirage à la main ou à la machine de chapes rapportées, de chapes isolantes et de chapes flottantes
- Pose de revêtements de sols textiles et élastiques en dalles, en lés et en stratifiés, Travaux d'isolation thermique et sonore :
- Mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique ainsi que de mesures pour l'insonorisation et la protection contre les incendies, dans et sur des ouvrages et des éléments de construction ainsi que des installations techniques et domestiques, en particulier des conduites, des récipients, des canalisations d'air, des robinetteries
- Montage de matériaux isolants, réalisation de revêtements et mise en œuvre de mesures pour la protection de surfaces
- Réalisation et montage de chambres froides
- Réalisation de constructions à sec, notamment réalisation de constructions pour la protection contre les incendies sur des installations et des éléments de construction techniques domestiques, Travaux de pose à sec :
- Réalisation d'éléments en construction sèche, en particulier montage de constructions à sec
- Réalisation de constructions pour la protection contre les incendies
- Réalisation de surfaces à sec selon les exigences de qualité en vigueur
- Réalisation de faux-plafonds et de revêtements pour plafonds.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les ouvrier·ère·s qualifié·e·s en second œuvre travaillent principalement dans les entreprises du secteur du BTP. Il·Elle·s travaillent dans les différents domaines du secteur du second œuvre, en fonction de leur spécialisation.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*)Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.
Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency
© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

| | |
|---|---|
| <p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre des métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie</p> | <p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre des métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie</p> |
| <p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 3 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p> | <p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p> |
| <p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charpentier et Charpentière (3e année de formation) • Stucateur et Stucatrice (3e année de formation) • Carreleur-mosaïste et Carreleuse-mosaïste (3e année de formation) • Chapiste (3e année de formation) • Monteur en isolation thermique et sonique et Monteuse en isolation thermique et sonique (3e année de formation) • Monteur en constructions sèches et Monteuse en constructions sèches (3e année de formation) • Chef d'équipe/Cheffe d'équipe dans le secteur de la construction • Chef de chantier/Cheffe de chantier dans le secteur de la construction • Contremaître charpentier/Contremaître charpentière (licence professionnelle) • Contremaître stucateur/Contremaître stucatrice (licence professionnelle) • Contremaître carreleur-mosaïste/Contremaître carreleuse-mosaïste (licence professionnelle) • Contremaître chapiste (licence professionnelle) • Contremaître en isolation thermique et sonique (licence professionnelle) • Agent de maîtrise certifié/Agente de maîtrise certifiée avec spécialisation isolation (protection thermique, insonorisation et protection contre les incendies) • Technicien supérieur/Technicienne supérieure (diplôme d'État) avec spécialisations appropriées (licence professionnelle du domaine technique) | <p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche et le Suisse des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p> |
| <p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Ouvrier qualifié second œuvre/Ouvrière qualifiée second œuvre en date du 03.06.2024 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I Nr 179, p 222)</p> | |

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

| |
|--|
| <p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements |
| <p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 2 ans.</p> <p>Système de formation « en alternance » : Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification.</p> <p>Formation en entreprise et en école : La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage.</p> <p>Vous trouverez des informations supplémentaires à : www.berufenet.de www.europass-info.de</p> |